

Flash nucléaire 10

Octobre 2015 / Raccourci de faits et d'opinions alimentant le débat nucléaire

Le plan sectoriel règle suffisamment la compensation

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport de réponse au postulat «Répercussions d'un dépôt en couches géologiques profondes». Le rapport arrive à la conclusion qu'aucune réglementation légale supplémentaire n'est nécessaire sur les indemnités, indemnités et mesures de compensation. Le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» règle suffisamment ces points. Le rapport repose pour l'essentiel sur la Conception générale du plan sectoriel ainsi que sur d'autres bases juridiques.

Conseil national: pas de droit de veto pour les cantons d'implantation

Après la décision du Conseil des Etats de décembre 2014, le Conseil national a aussi été d'avis, au cours de la session d'automne 2015, que les cantons d'implantation d'un dépôt en couches géologiques profondes pour des déchets radioactifs ne doivent pas avoir de droit de veto. Il a en conséquence clairement rejeté l'initiative cantonale «Droits de codécision de la population lors de la construction d'un site d'entreposage de déchets radioactifs». La majorité du Conseil national a été d'avis que les intérêts nationaux en la matière doivent primer sur les intérêts des cantons. Un dépôt profond pour déchets radioactifs pourra ainsi être réalisé même si les cantons d'implantation concernés ne l'approuvent pas.

Le Conseil des Etats s'est prononcé sur la Stratégie énergétique 2050

Après le Conseil national au cours de la session d'hiver 2014, le Conseil des Etats s'est à son tour prononcé sur la Stratégie énergétique 2050 lors de la session d'automne 2015. Il a décidé par 25 voix contre 20 de ne pas suivre le Conseil national sur le concept d'exploitation à long terme selon lequel les centrales nucléaires

auraient dû déposer, pour chaque tranche, une demande de dix années d'exploitation supplémentaires à partir de 40 années d'exploitation. La majorité du Conseil des Etats a considéré que la réglementation actuelle contenue dans la loi sur l'énergie nucléaire (LENu) était suffisante pour garantir la sûreté d'exploitation des installations. Par 25 voix contre 15, le Conseil des Etats a également rejeté la limitation de la durée d'exploitation des centrales nucléaires. Le Conseil national avait demandé que la durée d'exploitation des installations fonctionnant déjà depuis plus de 40 ans soit limitée à 60 ans. Pour finir, le Conseil des Etats a soutenu à l'unanimité la position du Conseil fédéral et du Conseil national sur la question de l'interdiction d'octroyer des autorisations générales pour la construction de nouvelles centrales nucléaires. Le projet doit désormais retourner au Conseil national qui se prononcera dessus pour la seconde fois, après les élections, dans sa nouvelle composition.

Le Conseil fédéral révisé l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion

Le Conseil fédéral a décidé le 8 octobre 2015 une deuxième révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG). Celle-ci vise en particulier la gouvernance du fonds de désaffectation et du fonds de gestion. Les enchevêtrements entre autorités de surveillance et organes des fonds sont éliminés et la surveillance des fonds est renforcée. L'autorité reçoit ainsi par exemple des instruments de gestion pour corriger les anomalies au niveau de la direction et de la gestion des fonds. Enfin, la pratique d'établissement des études de coûts et de leur vérification est maintenant définie de manière explicite dans l'ordonnance. Dans le cadre de ces études, le montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs est calculé tous les cinq ans. L'OFDG révisée entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Rédaction: M.-F. Aepli,
B. Bechtold, M. Brugger,
M. Rey, S. Rychard, M. Schorer
Traduction: T. Menanteau
Forum nucléaire suisse
Case postale 1021
3000 Berne 14
Téléphone 031 560 36 50
Téléfax 031 560 36 59
info@forumnucleaire.ch
www.forumnucleaire.ch

Parution: 12 fois par an
ISSN 1421-0355

© 2015 Forum nucléaire suisse

Prévisions de l'AIEA: une croissance ralentie des capacités nucléaires

La production d'électricité d'origine nucléaire continuera de progresser au niveau mondial, mais plus lentement qu'attendu. Telle est la conclusion de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la dernière version de son rapport annuel «Energy, electricity and nuclear power estimates for the period up to 2050». Selon l'AIEA, les bas prix du gaz, le subventionnement des énergies renouvelables et la situation financière tendue au niveau mondial ont notamment freiné le développement du nucléaire. L'AIEA voit le plus grand potentiel de croissance en Extrême-Orient, en particulier en Chine et en Corée du Sud. L'Asie du Sud connaîtra aussi une croissance, principalement en Inde. L'AIEA s'attend également à un développement du parc nucléaire en Europe orientale. A l'opposé, un recul est attendu en Europe occidentale. La capacité nucléaire en Amérique du Nord pourrait aussi bien augmenter que diminuer.

Remise en service de la deuxième centrale nucléaire au Japon

La centrale nucléaire japonaise Sendai 2 a recommencé à délivrer du courant sur le réseau le 21 octobre 2015. Il s'agit de la deuxième centrale nucléaire du Japon, après Sendai 1, à reprendre la production d'électricité depuis l'accident de réacteur de Fukushima-Daiichi en 2011. Les 48 centrales nucléaires en exploitation commerciale au Japon avaient été peu à peu arrêtées après Fukushima-Daiichi. Pour pouvoir redémarrer, une installation doit remplir des directives de sûreté renforcées. Les exploitants japonais de centrales nucléaires ont à ce jour déposé 23 demandes de reprise d'exploitation auprès de l'autorité de surveillance. Takahama 3 et 4 ont déjà obtenu une autorisation de remise en service, mais une procédure de recours est en suspens.

Chine: mise en service de Yangjiang 3

Yangjiang 3 a été synchronisée avec le réseau le 18 octobre 2015, devenant ainsi la 28^e centrale nucléaire de Chine en activité. La Chine compte actuellement 23 centrales nucléaires en cours de construction, et les travaux de près de 40 centrales devraient être lancés d'ici 2020.

Turquie: sélection du site pour la troisième centrale nucléaire

La Turquie veut entrer dans le nucléaire. Le pays prévoit environ une douzaine de centrales nucléaires sur trois sites. Le ministre turc de l'Ener-

gie a maintenant annoncé que le troisième complexe nucléaire de Turquie sera construit près de la frontière avec la Bulgarie, dans la province de Kirklareli. Des négociations sont en cours avec des fournisseurs américains et chinois. Deux contrats ont déjà été attribués, pour quatre centrales nucléaires chacun. Le premier est allé à la Russie, qui a commencé les travaux préparatoires sur le site d'Akkuyu, sur la côte méditerranéenne, et le second à un consortium international, dont la construction est prévue à Sinop, sur la Mer Noire, à environ 320 kilomètres au nord-est d'Ankara.

Accord sur de nouvelles constructions en Grande-Bretagne

Electricité de France (EDF) et China General Nuclear Power Corporation (CGN) ont signé le 21 octobre 2015 à Londres un accord stratégique d'investissement sur la construction de nouvelles centrales nucléaires en Grande-Bretagne. Les deux entreprises veulent construire ensemble deux centrales nucléaires du type français EPR sur chacun des sites Hinkley Point et Sizewell, et deux centrales de conception chinoise sur le site de Bradwell. Jean-Bernard Lévy, CEO d'EDF, estime qu'une décision finale d'investissement sera prise dans les semaines à venir pour le projet le plus avancé, celui de Hinkley Point. Le coût de construction de ces deux centrales est estimé à 27 milliards de francs. La première centrale entrera en service en 2025.

Ukraine: la Russie n'achève pas la construction de Khmel'nitski 3 et 4

Les travaux de construction des centrales nucléaires Khmel'nitski 3 et 4 avaient officiellement commencé en 1986 et 1987. Les projets avaient toutefois été interrompus en 1990. En 2010, le président de l'époque Victor Ianoukovitch avait signé avec la Russie un accord bilatéral pour l'achèvement des deux centrales nucléaires. Les installations auraient dû entrer en service en 2016 et 2017. Le Parlement ukrainien a adopté en septembre 2015 une loi qui annule l'accord bilatéral entre l'Ukraine et la Russie. Il a justifié cette mesure par le fait que la Russie n'aurait pas rempli certains engagements.

Le «Flash nucléaire» peut également être commandé sous forme de lettre d'information électronique sur le site www.forumnucleaire.ch.